

Charte de la formatrice ou du formateur bénévole de l'AFCM

Cette charte précise les engagements réciproques qui lient l'AFCM et ses formatrices et formateurs bénévoles.

Peut devenir formatrice ou formateur bénévole toute personne qui a passé un entretien préalable avec les représentants investis par l'Association et a été agréée par eux.

L'AFCM assure, dans la mesure de ses moyens, les services suivants :

- la coordination et l'animation de l'équipe de bénévoles
- l'appui à la réalisation de projets dans le cadre ou à l'extérieur des cours
- l'accès à des ressources pédagogiques, sous forme :
 - de manuels, à consulter sur place ou à emprunter, au siège de l'AFCM
 - de documents de référence établis par l'AFCM
- une formation interne continue, sous forme de réunions collégiales ou restreintes, permettant d'aborder des thèmes liés à la pratique, ainsi que des questions de méthodologie ou de linguistique
- le lien avec l'AFFIC - CRIA pour des formations continues
- une salle pour les cours de français
- la mise à disposition d'une photocopieuse pour la reproduction de documents, et de matériel audio
- un remplacement, dans la mesure du possible, en cas d'absence programmée
- l'adhésion à une assurance pour les formatrices et formateurs et leurs apprenants durant l'exercice de leur action

Le formateur bénévole s'engage à :

- assurer des cours de français au groupe d'apprenants qui lui est confié, pour faciliter leur insertion sociale dans un esprit laïque et tolérant
- assurer régulièrement ses cours aux heures et jours convenus, pour l'année scolaire en cours
- respecter la composition du groupe qui lui est confié
- ne permettre l'entrée dans la salle de cours à aucune personne étrangère à l'Association, qui n'y serait autorisée ou invitée
- informer la coordinatrice de toute absence, suffisamment à l'avance si elle est programmée
- respecter toute personne rencontrée dans le cadre des cours, ainsi que les outils pédagogiques et les lieux mis à disposition
- participer aux réunions collégiales ou restreintes organisées pour l'information et la formation des bénévoles

- agir en concertation avec la coordinatrice pour tout projet extérieur au cadre habituel des cours
- considérer que seule la présidence ou une personne mandatée par elle est susceptible de représenter l'AFCM
- observer un devoir de réserve vis-à-vis de l'extérieur ou des apprenants, de façon à ne porter aucun préjudice aux intérêts de l'Association.

I'AFCM propose un protocole d'accompagnement de la formatrice ou du formateur bénévole débutant(e), qui s'engage à :

- prendre connaissance des ressources mises à sa disposition (manuels, documents de référence)
- effectuer les temps d'observation proposés chez une formatrice ou un formateur bénévole, si possible de même niveau, avant la prise en charge de son groupe
- assister à la réunion de tous les formateurs débutants, programmée après 2 à 3 mois de cours et encadrée par l'équipe formation, pour un compte-rendu et un partage d'expériences, ainsi qu'une formation générale.
- accueillir dans son groupe, après quelques semaines de cours, un des membres de l'équipe « formation », pour un échange autour de sa pratique.
- participer à la formation initiale de l'AFFIC - CRIA relayée par l'AFCM

Le non-respect de cette charte peut entraîner la rupture de l'engagement entre l'AFCM et le formateur bénévole.

Les formateurs et formatrices bénévoles qui exercent de manière régulière et continue depuis au moins un an deviennent automatiquement membres adhérents de l'AFCM.



A Tours, le

Les co-présidentes

La formatrice / le formateur
(NOM et Prénom)

Signature, précédée de la mention « Iu et approuvé »

Two handwritten signatures are shown side-by-side. The signature on the left is 'Hélène RICHON' and the one on the right is 'Maiette DELPLANQUE'.

Hélène RICHON et Maiette DELPLANQUE



AFCM
2 rue Christophe Colomb
37000 TOURS

02 47 05 26 66
afcmigrants@orange.fr
www.afcm37.wordpress.com

SIRET 442 238 705 00028
APE 855 PA / N° D 24 37 02 13 437
Association loi 1901

Informations sur le traitement de vos données personnelles (RGPD)

1 - Les données personnelles que vous traitez pour l'association

En qualité de formateur bénévole, vous traitez des données personnelles pour le compte de l'association. Il s'agit des « fiches apprenants » des membres de votre groupe d'apprentissage, ainsi que des fiches de présence collectives.

Vous vous engagez à garantir le respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles, et particulièrement la confidentialité, la sécurité et la durée de conservation des données.

Cela signifie que ces documents ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles relatives à votre mission pour l'association, vous ne pouvez pas transmettre ces données à des tiers, elles doivent rester strictement confidentielles et en sécurité en tout lieu et à tout moment.

A la fin de l'année, vous devez remettre ces documents au personnel de l'association, et vous vous engagez à ne pas en conserver de copie.

2 - Le traitement de vos données personnelles

L'association AFCM respecte les dispositions du Règlement Européen relatif à la Protection des Données Personnelles UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD » et la Loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Les données personnelles que nous collectons et traitons sur la base légale du contrat (Charte de la formatrice ou du formateur bénévole de l'AFCM) sont votre prénom, votre nom, votre ville de résidence, votre photographie, votre adresse de courrier électronique, votre numéro de téléphone.

Les objectifs de la collecte de vos données sont de procéder à votre inscription en qualité de formateur bénévole, de vous informer, d'organiser les cours et de procéder à des opérations de communication interne (trombinoscope).

Le responsable du traitement de données personnelles est l'association AFCM, 2 rue Christophe Colomb 37000 TOURS, (Association loi 1901 - SIRET 44223870500028 - APE 8559B - N° D24370213437), représentée par ses co-présidentes Mme Hélène RICHON et Mme Maïette DELPLANQUE.

L'accès à vos données est limité au personnel de l'association (membres du bureau et salariés), vos données ne sont pas transmises à des tiers.

Vos données personnelles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre bénévolat au sein de l'association.

Vous pouvez exercer plusieurs droits concernant vos données : accès, rectification, effacement. Pour exercer vos droits, vous devez contacter la présidence de l'association par écrit à l'adresse afcmigrants@orange.fr.

Si après avoir contacté l'association vous estimatez que vos droits n'ont pas été respectés vous pouvez former un recours auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) : cnil.fr

A Tours, le

La formatrice / le formateur

(NOM et Prénom) signature, précédée de la mention « lu et approuvé »



AFCM
2 rue Christophe Colomb
37000 TOURS

02 47 05 26 66
afcmigrants@orange.fr
afcm37.wordpress.com

SIRET 442 238 705 00028
APE 855 PA / N° D 24 37 02 13 437
Association loi 1901